

Documents relatifs à l’encadrement des élèves

École Notre-Dame-du-Canada et son service de garde



But des règles de conduite:

Les règles de conduite se veulent un moyen de favoriser la réussite éducative de tous les jeunes de l’école Notre-Dame-du-Canada en créant un climat propice aux apprentissages. En effet, par la mise en place des règles de conduite, nous voulons transmettre nos valeurs de respect, de sécurité et d’engagement vers la réussite aux élèves. Nous voulons également leur apprendre à vivre ensemble, tout en répondant aux besoins individuels et collectifs de chacun.

Comme prévu dans notre politique pour contrer la violence et l’intimidation, **toutes manifestations de violence ou d’intimidation sont proscrites en tout temps**, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l’intermédiaire de médias sociaux.

Les présentes règles de conduite s’appliquent à tous les élèves de l’école lors de toutes les activités scolaires, parascolaires, au service de garde, et dans le transport par autobus.

Système d’encadrement par privilèges

Grâce au système d’encadrement par privilèges, les élèves de la maternelle 5 ans à la 6^e année cumulent des coupons privilèges lorsqu’ils sont surpris à respecter les règles de conduite de l’école et qu’ils adoptent un comportement positif. Ce système aide à faire respecter les règles de conduite de l’école, récompense ceux qui s’y conforment, favorise le développement des habiletés sociales, renforce le sentiment d’appartenance à l’école et augmente l’estime de soi. Les enfants reçoivent des coupons qu’ils échangent pour des privilèges.

Comment obtenir des coupons?

Tous les adultes de l’école remettent des coupons aux élèves qui respectent les valeurs des règles de conduite (respect de soi, des autres et de l’environnement, sécurité et réussite scolaire). Les titulaires s’assurent que les élèves ont une enveloppe pour ranger leurs coupons. Les élèves obtiennent également des coupons à l’aide du passeport.

Comment échanger les coupons?

Cinq fois par année, les élèves sont invités à acheter un privilège parmi une liste d’activités suggérées par les membres du personnel. L’enseignant calcule le nombre de coupons de chaque élève et aide l’élève à faire ses achats. Les activités varient tout au long de l’année scolaire.

Si l’on me surprend à respecter les règles de conduite, je pourrai avoir les conséquences positives suivantes:

- Fierté
- Bonnes relations
- Coupons privilèges
- Mots d’encouragements verbaux des adultes de l’école

- Mots d’encouragements écrits
- Activités privilèges

Valeurs		Règles	Ce que cela me permet d’apprendre...	Exemples de comportements attendus
Respect	De soi	<ul style="list-style-type: none"> • Je m’habille convenablement selon les activités et les saisons. 	<ul style="list-style-type: none"> • Cela me permet d’apprendre qu’il y a des tenues pour sortir, faire du sport et d’autres pour aller à l’école. • Cela me permet d’apprendre à respecter un code vestimentaire. • Cela me permet d’être confortable lorsque je joue dehors. • Cela me permet de prendre soin de moi. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je porte des vêtements qui répondent aux critères du code vestimentaire. • J’adapte mon habillement en fonction de l’activité (Ex. : éducation physique) ou de la température (Ex. : pantalon de neige). • Je laisse ma casquette à mon crochet.
	Des autres	<ul style="list-style-type: none"> • Je respecte les autres (élèves, membres du personnel, intervenants, ...) dans mes paroles, mes gestes et mon attitude. <ul style="list-style-type: none"> ○ Je dis non à la violence sous toutes ses formes (verbale, psychologique, physique) ○ Je collabore avec l’autorité de l’adulte. • Je me déplace en silence dans le corridor. 	<ul style="list-style-type: none"> • Cela me permet de vivre dans un climat calme, pacifique et harmonieux. • Cela permet de contrer la violence et l’intimidation afin que je me sente en sécurité et en confiance dans mon école. • Cela me permet de développer de bonnes relations avec les autres. • Cela permet d’apprendre à exprimer et gérer mes émotions afin de mieux vivre en groupe. • Cela me permet de développer la tolérance à la différence. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je suis à l’écoute des autres. • Je fais des messages clairs. • Je fais ce que demande l’adulte. • Je suis poli dans mes gestes et mes paroles. • Je règle mes conflits en discutant pacifiquement. • Je demande de l’aide au besoin. • J’utilise les étapes de Vers le Pacifique. • Je me déplace en silence.
	De l’environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Je respecte le matériel mis à ma disposition. • Je respecte l’environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Cela me permet d’avoir les outils nécessaires pour bien travailler et de les maintenir en bon état. • Cela me permet de vivre dans un milieu de travail et de jeux agréable et accueillant. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je garde en bon état mon matériel et celui qui m’est prêté. • Je garde les lieux et le mobilier propres et en bon état.

Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Je respecte les règles de sécurité. • Je me déplace calmement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Cela me permet d’éviter les accidents et les conflits. • Cela me permet d’éviter les vols ou les gestes malheureux. • Cela me permet d’avoir du plaisir à vivre avec les autres. 	<ul style="list-style-type: none"> • J’apporte le matériel requis et permis par le personnel de l’école (les jeux électroniques sont interdits). • J’utilise adéquatement les objets en fonction de leur utilité dans les lieux appropriés. • Je respecte les règles du transport scolaire. • Je joue adéquatement sur la cour de récréation.
Engagement dans ma réussite scolaire	<ul style="list-style-type: none"> • Je suis présent à l’heure et à l’endroit prévu. • J’ai mon matériel. 	<ul style="list-style-type: none"> • Cela me permet de mieux apprendre et me donner toutes les chances de réussir. • Cela me permet de bien faire mon travail d’élève. • Cela me permet d’être prêt à travailler en même temps que mon groupe, et ainsi, de profiter de toutes les heures de cours. • Cela me permet d’éviter de déranger les autres élèves. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je prends mon rang à la cloche. • J’ai mes vêtements d’éducation physique lors de ma période de cours. • J’arrive à l’heure.

** Selon la gravité de l’acte, la direction se réserve le droit de suspendre immédiatement un élève, et ce, pour le temps jugé nécessaire.

** Les téléphones cellulaires, les iPod et autres jeux électroniques sont interdits à l’école en tout temps.

** La gomme à mâcher est interdite en tout temps.

** Tout objet de la maison qui occasionne des conflits ou des difficultés à l’élève peut être confisqué pour une durée indéterminée.

Manquements	
<p>Pour tous les types de manquements, l'application des conséquences ou des sanctions s'effectuera suite à une analyse du profil de l'élève ainsi qu'au regard de la nature, de la fréquence et de la gravité du manquement.</p>	
<p>Manquements quotidiens en classe ou au service de garde</p> <ul style="list-style-type: none"> • L’enseignant, le spécialiste ou l’éducateur du service de garde est le premier responsable dans le local. Il donne un avertissement ou sanctionne les élèves qui ne respectent pas les règles établies dans son groupe. • L’enseignant, le spécialiste ou l’éducateur du service de garde consigne, selon son système classe, les manquements et effectue les communications avec les parents et les suivis nécessaires. • Lorsqu’un élève éprouve des difficultés importantes à respecter les règles de son groupe malgré les mesures faites par l’intervenant, son nom sera référé à la direction afin d’identifier les mesures d’aide et d’encadrement qui seront les plus adaptées à ses besoins et difficultés. 	
Manquements mineurs	Manquements majeurs
<p>Tous les membres du personnel peuvent et doivent intervenir selon chacune des situations de manquement qui se produisent en dehors de son local.</p>	
<p>Un manquement mineur est de l’ordre de l’incivilité ou de l’indiscipline. Il s’agit d’un non-respect des règles de conduite de l’école. Le comportement adopté ne compromet pas la sécurité ou l’intégrité d’un autre ou de soi-même.</p>	<p>Un manquement majeur est un comportement qui porte une atteinte grave au bien-être physique ou psychologique d’un autre, qu’il présente un danger pour soi ou pour les autres, ou qui est une entrave à la sécurité.</p>
<p>Exemple de manquements mineurs : Retards, bavardage, perte de temps, course ou cris dans les déplacements, refus d’obéir, vol d’un objet, argumentation, crachats (par terre, sur des objets ou le mobilier), bris de matériel, bousculade, altercation verbale ou physique, chicane, langage vulgaire, sacres, manque de respect (verbal ou non verbal), ...</p>	<p>Exemples de manquements majeurs : Coups, vandalisme, crachat sur quelqu’un, menace de frapper ou de se battre, gestes vulgaires ou à caractère sexuel, fugue de l’école, impolitesse majeure, possession d’objet pouvant être une menace à l’intégrité ou à la sécurité d’autrui, harcèlement, intimidation, taxage, consommation ou possession d’alcool ou de drogues ...</p>
<p>Conséquences possibles lors d’un manquement mineur:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avertissement verbal • Rappel et pratique de la règle ou du comportement attendu • Communication avec le parent • Signature au passeport • Gestes de réparation et, selon la situation, des excuses • Mesures d’aide (ex : rencontres individuelles, plan d’intervention, ateliers en sous-groupe ...) 	<p>Sanctions possibles lors d’un manquement majeur:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toutes les conséquences du manquement mineur (Ex. : avertissement verbal, rappel du comportement attendu, ...) • Billet d’arrêt à faire signer par le parent • Fiche de réflexion • Reprise de temps • Rencontre avec les parents • Au besoin : suspension interne ou externe

Étapes lors de manquements majeurs avec remise d’un billet d’arrêt

Lorsque l’élève reçoit un billet d’arrêt, il doit le faire signer par ses parents. Au retour à l’école, le billet d’arrêt est remis à la psychoéducatrice, qui en fait la compilation. Des interventions adaptées à la situation de l’élève sont ensuite déterminées. Les étapes disciplinaires vont comme suit :

- ↪ **Bloc 1 : après 1 ou 2 billets d’arrêt, selon le temps écoulé entre chaque billet**
 - ⇒ Perte de récréation ou de temps de récompense en classe (entente entre les intervenants).
 - ⇒ Pendant ce temps : l’élève fait une réflexion sur la compétence sociale impliquée dans la situation et prépare un geste réparateur à faire dans la journée ou dans la même semaine.
 - ⇒ Geste de réparation.
 - ⇒ Au besoin, selon l’analyse de la situation : appel aux parents ou rencontre avec le parent

- ↪ **Bloc 2 : après 2 ou 3 billets d’arrêt, selon le temps écoulé entre chaque billet**
 - ⇒ Référence automatique à la psychoéducatrice.
 - ⇒ Reprise de temps pour travailler sur la compétence en difficulté (entente entre les intervenants).
 - Le midi, après l’école, journée pédagogique, autre temps
 - Réflexion verbale avec la psychoéducatrice
 - ⇒ Mise en pratique concrète de la compétence sociale abordée à l’intérieur de l’école.
 - ⇒ Appel aux parents ou rencontre avec le parent
 - ⇒ Au besoin : mesures de soutien et d’encadrement

- ↪ **Bloc 3 : au 4^e billet d’arrêt**
 - ⇒ Implication de la direction.
 - Rencontre des intervenants pour la prise de décision par rapport à la conséquence et à l’intervention en lien avec le geste posé
 - Rencontre avec un intervenant pour évaluer l’intention de l’enfant de façon plus poussée
 - Rencontre avec la direction (représentant de la discipline et de l’autorité) pour démontrer le sérieux de la situation
 - Possibilité d’élaborer d’un plan d’intervention
 - Rencontre avec les parents

Code d’éthique des médias sociaux pour les élèves de l’école Notre-Dame-du-Canada

Pour aider les élèves à se centrer sur leurs apprentissages plutôt que sur les médias sociaux

Voici le code qui s’applique à l’élève tant sur les heures de classe qu’à l’extérieur de ces heures si, dans ce cas, les gestes qu’il pose ont un impact dans la vie scolaire.

- L’élève doit respecter les conditions d’utilisation des médias sociaux telles que **l’âge minimal** (exemple : Facebook dont l’âge minimal pour s’y inscrire est de 13 ans).
- Aucun propos agressif, diffamatoire, haineux, raciste, xénophobe, homophobe, sexiste, disgracieux ou de toute autre nature violente **n’est toléré** par l’école ou la commission scolaire.
- Tous renseignements publiés sur les médias sociaux sont **publics** (vidéos, photos, commentaires...). Par conséquent, l’utilisateur doit faire preuve de discernement dans ses propos. D’ailleurs, aucun élève n’est autorisé à prendre des photos d’autres élèves à l’école.
- **Le parent** d’un élève mineur **s’engage** à ce que son enfant respecte les règles d’utilisation et la *nétiquette* (étiquette sur le net) des réseaux sociaux.
- Tout manquement au présent cadre (basé sur celui de la commission scolaire) peut entraîner des **sanctions** prévues au code de vie de l’école pouvant aller jusqu’à la suspension ou le transfert d’établissement **et même l’expulsion** de la commission scolaire.
- L’élève, ou ses parents puisqu’il est mineur, qui contrevient au présent code **s’expose** aussi à des **poursuites de nature civile, pénale ou criminelle**.

Basé sur le cadre de référence relatif à l’utilisation du web 2.0 et des médias sociaux de la Commission scolaire de la Capitale

Règles de fonctionnement sur la cour

Entrée et sortie

- Lors des différentes entrées, les élèves doivent rapidement prendre leur rang un derrière l’autre au son de la cloche et les enseignants procèdent à une entrée progressive. Les élèves de l’adulte en surveillance se placent le long du mur afin de pouvoir entrer en même temps que ce dernier.
- Lors des sorties, les élèves doivent descendre avec leur enseignant. Ils peuvent sortir uniquement lorsqu’il y a un adulte à l’extérieur.

Séparation de la cour

En tout temps (matin, récré du matin, midi, récré de l’après-midi), les élèves de première à troisième année doivent jouer dans la cour des petits et ceux de quatrième et plus dans la cour des grands (voir plan de la cour). Toutefois, le matin, le midi et le soir, les élèves du service de garde doivent suivre leur groupe. Attention, à l’arrivée des autobus, les maternelles ont le droit de jouer dans la cour des grands.

Modules de jeu

- Les élèves doivent utiliser les entrées et les sorties telles que prévues à cet effet pour y circuler (interdiction de monter par-dessus ou encore d’y grimper par l’extérieur des murs).
- Les jeux de tague et de poursuite sont interdits.
- Tous les types de bousculades sont interdits.
- Glissade :
 - Les élèves doivent glisser les pieds devant et s’assurer que la glissade est libérée.
 - Après avoir glissé, il faut rapidement se tasser pour laisser la place au prochain.
 - Dans la glissade, il faut glisser (interdit de monter par la glissade ou encore de descendre à la course).
- Module des grands (mur en roche)
 - Interdiction de sauter au sol. Ce mur est fait pour grimper et non pour sauter.

Tourniquet des petits

- Un maximum de 2 élèves à la fois.
- Un maximum de 10 tours.
- Les élèves doivent se tenir debout en s’agrippant à deux mains après la barre. Ils ne peuvent pas s’asseoir sur la barre du haut.

Tourniquet des grands

- Les élèves doivent être debout sur la première barre de métal pour éviter d’avoir un pied coincé.
- Interdiction de monter sur la deuxième barre.
- Si des élèves attendent pour monter, faire un maximum de 10 tours.

Portes

- Les élèves doivent se tenir loin des portes de sortie pour éviter de les recevoir en plein visage.
- Les élèves ne peuvent pas s’asseoir sur les rampes de métal près des portes du gymnase et du bureau du service de garde ainsi que dans les marches.

Balançoires

- Les élèves doivent être assis.
- Un élève à la fois par balançoire.
- Les élèves doivent se balancer en ligne droite (interdiction de faire tourner les cordes ou d’aller en diagonale).
- Interdiction de sauter de la balançoire.
- Le devant des balançoires doit être libéré en tout temps.
- La zone de balançoire est réservée à ceux qui les utilisent.

Butons

- Les élèves doivent rester à la vue des surveillants en tout temps.
- Interdiction d’aller derrière les butons de gazon près du fond de la cour.
- Au service de garde, les éducateurs ont le droit de s’y rendre avec leur groupe s’ils le désirent.
- Les trottinettes des neiges sont interdites sur les butons.

Buissons

- Il est formellement interdit de jouer dans les buissons ou de grimper dans les arbres.

Jeu de billes

- Les élèves du premier et du deuxième cycle jouent pour le plaisir. Les élèves ne mettent pas leurs billes en gage. Ils repartent toujours avec à la fin des parties.
- Les élèves du troisième cycle ont le droit de mettre en jeu leurs billes, mais ils doivent s’entendre au début de chaque partie pour éviter les conflits.

Butte de neige (glissades en hiver)

Voir feuille explicative spécifique à cette activité.

Moyens de transport récréatifs

- Interdiction de circuler en vélo, en planche à roulettes, en trottinette ou en patins à roues alignées dans la cour d’école.
- Exception faite des activités privilèges, des activités en lien avec les cours d’éducation physique ou du comptoir sportif.

Ballon-poire

- La structure de ballon-poire n’est utilisée que pour jouer au ballon-poire.

Politique concernant la violence et l’intimidation

À l’école Notre-Dame-du-Canada, nous voulons permettre aux élèves d’apprendre dans un environnement sain et sécuritaire. Pour ce faire, **aucune forme de violence ne sera tolérée à l’école, au service de garde, dans les transports et sur le chemin de l’école.**

Conflit: opposition entre deux ou plusieurs élèves qui ne partagent pas le même point de vue. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Lors d’un conflit, les personnes discutent vivement et argumentent pour amener l’autre à partager leur point de vue. Les deux personnes sont sur un pied d’égalité. Il n’en résulte aucune victime même si les deux peuvent se sentir perdants. Les personnes se sentent libres de donner leur version.

Intimidation : tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l’inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d’engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (mise à l’écart).

RÔLE DES ADULTES DE L’ÉCOLE :

- **Intervenir** pour faire cesser les actes de violence dès qu’il en est témoin ou qu’on lui signale une situation.
- Évaluer la situation (fréquence, intensité, gravité ...)
- Référer aux bons intervenants lorsque c’est nécessaire (direction, psychoéducatrice, psychologue scolaire, policier)
- Appliquer les sanctions du code de conduite de l’école auprès des agresseurs (allant de la discussion à la plainte policière)
- Offrir de l’aide individuelle (victime, témoin, agresseur)

Violence : Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d’engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l’opprimer en s’attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Exemples de violence :

- **Violence physique** : frapper, pousser, cracher, bataille, menacer avec un objet, taxage, briser les objets des autres, etc.
- **Violence verbale** : insulter, donner des surnoms, faire des plaisanteries blessantes, humilier, menaces verbales de violence ou de blessures, etc.
- **Exclusion sociale** : utilisation de paroles ou de gestes dans le but d’isoler une personne
- **Violence électronique** : courriels, messages textes, photos ou commentaires sur des réseaux sociaux, par téléphone ou par ordinateur pour menacer, blesser, gêner, ridiculiser ou révéler des secrets.

RÔLE DES PARENTS :

- Être à l’écoute de son enfant et aviser l’école de toute situation de violence ou d’intimidation. Ne pas tenter de régler la situation soi-même.
- Collaborer avec l’école dans les mesures de soutien
- Intervenir pour faire cesser un acte de violence dont il est témoin et référer immédiatement à un adulte de l’école.

DÉNONCER, CE N’EST PAS STOOLER!

Stooler c’est rapporter une situation anodine dans le seul but d’occasionner des problèmes à une personne.

Dénoncer un acte de violence, c’est aider la personne victime à se sentir en sécurité dans l’école et permettre à l’agresseur d’apprendre de nouveaux comportements. En dénonçant les actes de violence, tu aides deux personnes à se sentir mieux. Tu dois dénoncer les situations où ta sécurité ou celle d’une autre personne est en danger.

TON RÔLE D’ÉLÈVE :

- **DÉNONCER** les actes de violence ou d’intimidation dont tu es témoin ou victime pour ce faire, avise un adulte de confiance (parents, enseignant, éducateur du service de garde, intervenant ...).

CODE VESTIMENTAIRE DES ÉLÈVES ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-CANADA

L’école Notre-Dame-du-Canada s’est dotée de règles de conduite qui veillent à la sécurité des élèves et qui découlent des valeurs de respect de soi et des autres, de tolérance, d’inclusion et de diversité.

Afin d’apprendre aux enfants qu’il y a une différence entre la tenue vestimentaire pour venir à l’école et celle pour les autres activités, de même que pour l’aider à se centrer sur ses apprentissages plutôt que sur la mode, l’école encadre l’habillement des élèves de la façon suivante :

Chaussures :

- Les chaussures et sandales doivent être sécuritaires et bien tenir le pied.
- Deux paires de chaussures sont exigées (extérieure et intérieure).

Habillement :

- L’élève doit être convenablement vêtu pour faire son travail d’élève.
- Les vêtements doivent respecter les règles de décence. C’est-à-dire que les vêtements du haut du corps sont superposés au pantalon. De plus, ils doivent couvrir le ventre, la poitrine ainsi que le dos (ne sont pas tolérés les décolletés).
- Les camisoles à petites bretelles (spaghetti/fettucine) ne sont pas permises.
- Les jupes, robes, pantalons courts se portent à la mi-cuisse (sont interdits les shorts).
- Les vêtements doivent être propres, non troués ou déchirés.
- Les vêtements ou accessoires imprimés doivent être conformes aux valeurs de respect, de tolérance, d’inclusion et de diversité prônées par l’école dans le cadre de sa mission éducative.
- Les vêtements ou accessoires aux imprimés de nature discriminatoires sont interdits.
- Les casquettes doivent être déposées au crochet lorsque l’élève entre dans l’école.
- En hiver, le pantalon de neige est obligatoire.

Bijoux, piercing et autres accessoires :

- Les bijoux doivent être retirés lors des cours d’éducation physique.
- Les adultes de l’école se réservent le droit de demander à un élève de retirer tout bijou ou accessoire jugé dangereux pour sa sécurité.

Éducation physique :

- Le costume est obligatoire :
 - o pantalon court (mi-cuisse)
 - o chandail ample à manches courtes réservé à l’éducation physique
 - o espadrilles bien attachées, à semelles non marquantes, conçues pour le sport (espadrilles de planche à roulettes interdites) qui ne vont pas à l’extérieur
- Les cheveux doivent être attachés.

Si un élève ne respecte pas ce code vestimentaire, il pourrait lui être demandé de se changer immédiatement. Au besoin, l’école peut lui prêter un vêtement. Il pourrait, en cas de récidive, recevoir une signature au passeport.

Merci de votre collaboration!

Engagement des parents et des élèves

J'ai pris connaissance des règles de conduite de l'école, des règles de fonctionnement sur la cour, du code d'éthique des médias sociaux, du code vestimentaire et de la politique concernant la violence et l'intimidation à l'école. Je m'engage, en tant que parent ou tuteur, à collaborer avec les membres de l'équipe-école pour aider mon enfant à être respectueux de ces règles.

Signature du parent ou tuteur: _____

Avec mes parents, j'ai lu les règles de conduite de l'école, les règles de fonctionnement sur la cour, le code d'éthique des médias sociaux, le code vestimentaire et la politique concernant la violence et l'intimidation à l'école. Pour mon bien-être et celui des autres, je m'engage à respecter ces règles durant toute l'année.

Signature de l'élève : _____

Travail à faire à la maison

Orientations

- La lecture est obligatoire chaque soir. Le temps de lecture varie en fonction de l’année scolaire où est rendu l’enfant.
- Les mots d’orthographe, règles de grammaire, complémentaires, tables de multiplication et autres à apprendre par cœur sont travaillés à l’école et révisés à la maison au besoin.
- Si l’élève n’effectue pas son travail à temps parce qu’il ne travaille pas en classe, il peut avoir une tâche à faire à la maison.
- Lors de projets particuliers, les élèves pourraient avoir à accomplir certaines tâches à la maison (trouver des objets, recueillir de l’information, chercher des définitions, préparer une présentation).

Le rôle du parent dans la réalisation des devoirs

- Aider son enfant à organiser son travail (outils, lieu calme, moment propice).
- Communiquer avec l’enseignant (e) s’il éprouve des difficultés.
- Encourager son enfant et s’intéresser à ce qu’il fait.
- L’accompagner dans sa tâche, sans toutefois le faire à sa place.






Le rôle de l’enseignant (e)

Lorsque l’enseignant (e) donne des tâches à faire à la maison, les intentions pédagogiques doivent être claires, par exemple :

- Vérifier les apprentissages;
- Se préparer à de nouveaux apprentissages;
 - Aller plus loin dans ses apprentissages (démonstration et réinvestissement).



CODE VESTIMENTAIRE DES ÉLÈVES

Vêtements acceptés	Vêtements interdits
<p data-bbox="61 474 199 499">Chaussures :</p>  <p data-bbox="61 600 207 625">Habillement :</p>  <p data-bbox="61 1003 280 1029">Éducation physique :</p> 	<p data-bbox="824 474 963 499">Chaussures :</p>  <p data-bbox="824 632 971 657">Habillement :</p>  <p data-bbox="824 1003 1044 1029">Éducation physique :</p> 